

Parade lumineuse 2025



La Ville d'Aubergenville est fière de vous inviter à la nouvelle édition de Parade Lumineuse, qui illuminera les rues de la ville le vendredi 11 avril 2025.

Cet événement enchanteur est l'occasion idéale pour petits et grands de vivre une soirée mémorable placée sous le signe de la lumière et de la joie collective.

Oubliez le monde qui vous entoure et laissez-vous transporter le temps d'une soirée.

Cet événement unique et magique à partager en famille ou entre amis **partira à 20h45 du marché couvert**, avec distribution de lampions et bracelets lumineux, pour arriver place Louvain et se clôturer par un magnifique spectacle pyrotechnique.

Rejoignez-nous le 11 avril 2025 et laissez-vous emporter par la magie de la lumière lors de cette soirée exceptionnelle qui fera briller Aubergenville comme jamais !

Infos pratiques

Le Maire d'Aubergenville a pris un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement dans le cadre de l'organisation de la Parade Lumineuse qui se tiendra le vendredi 11 avril 2025. Cet événement comprendra une déambulation et un feu d'artifice, nécessitant des mesures de sécurité renforcées, notamment dans le contexte du plan Vigipirate niveau 3 « urgence attentat ».

Dispositions principales de l'arrêté

Stationnement et circulation interdits :

- Du jeudi 10 avril 2025 à 17h00 au samedi 12 avril 2025 à 1 heure : parking du marché couvert, Boulevard de Mantes.
- Du vendredi 11 avril 2025 à 08h00 au samedi 12 avril 2025 à 1 heure, l'arrêt et le stationnement seront strictement interdits à tous les véhicules sur les voies suivantes :
 - Place de l'Etoile et sa contre-allée
 - Parking de la Micro crèche, boulevard de Mantes
 - Boulevard de Mantes entre l'avenue de Liège et la Place de l'Etoile
 - Boulevard du Commerce entre la Place de l'Etoile et l'avenue de Dixmude
 - Avenue de Dixmude entre le Boulevard du Commerce et la Place Louvain
 - Boulevard Louis Renault entre la rue de la Garenne et la Place Louvain
 - Avenue du Maréchal Foch entre le Boulevard Jacques Bertin et la Place Louvain
 - Rue de la Ferme
 - Parking du complexe sportif Alain Mimoun, Boulevard Louis Renault

Fermeture du parc Nelly Rodi :

- Du vendredi 11 avril 2025 à 08h00 au samedi 12 avril 2025 à 1 heure : fermeture au public, accès réservé aux artificiers.

Mise en place de dispositifs de sécurité :

- Installation de blocs béton et de barrières de sécurité à divers points stratégiques à partir du vendredi 11 avril 2025 à 14h00.

Interruption de la circulation :

- Vendredi 11 avril 2025 à partir de 20h30 : sur le parcours du défilé.
- Vendredi 11 avril 2025 à partir de 22h00 : pour le périmètre de sécurité du feu d'artifice.

Les dispositifs de sécurité sont de type "bloc béton" et "barrières de sécurité". Ils seront implantés sur les voies roulantes menant aux portions de voie suivantes :

- A partir de 14h00 :

- Angle Avenue de Liège et Boulevard du Commerce
- Angle Avenue de la Marne et Boulevard du Commerce
- Angle Avenue d'Ypres et Boulevard du Commerce

- A partir de 17h00 :

- Angle avenue de Liège et Boulevard de Mantes
- Angle Place de l'Etoile et Boulevard Victor Hugo
- Angle Place de l'Etoile et Boulevard Jacques Bertin
- Angle Place de l'Etoile et Boulevard de la Plage
- Boulevard de la Gare en direction de la Place de l'Etoile

- A partir de 18h00 :

- Boulevard du Commerce après l'intersection Avenue de Dixmude
- Avenue de Dixmude (côté école) avant l'intersection Boulevard du Commerce
- Boulevard du Commerce avant l'intersection Rue Pierre Lefauchaux
- Boulevard de la Plage avant intersection Place Louvain
- Avenue du Maréchal Foch avant intersection Place Louvain

- A partir de 18h30 :

- Boulevard Louis Renault avant intersection Rue de la Garenne
- Avenue Albert 1er côté intersection Rue de la Garenne
- Place Louvain côté Cours Franco Belge (2 sens de circulation)
- Cours Franco Belge avant intersection Boulevard Pierre Lefauchaux
- Boulevard Maréchal Foch avant intersection Avenue du Château
- Boulevard Louis Renault à l'intersection Place Louvain

- A partir de 19h30 :

- Boulevard de la République en direction de la Place de l'Etoile (à côté de la Maison du Voisinage)

- A partir de 20h00 :

- Avenue Charles de Gaulle en direction de la Place de l'Etoile

Angle Place de l'Etoile et Boulevard Pasteur (point de cisaillement, accès secours)

Déviations :

- Mise en place de déviations signalées

Les véhicules en infraction seront verbalisés et pourront être mis en fourrière.

Nous vous invitons à consulter l'arrêté municipal complet, disponible sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie, pour prendre connaissance de l'ensemble des dispositions et des plans de déviation.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pour le bon déroulement de cet événement.

Documents

[Consulter l'arrêté de circulation et de stationnement](#)

Contact

Mairie d'Aubergenville

0130904585